

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AU TCF

- Vous devez avoir au minimum 16 ans pour vous inscrire au TCF
- Le nombre de places pour chaque session est limité.
- Le certificat TCF est valable 2 ans.
- Les épreuves complémentaires d'expression écrite et orale ne peuvent être passées individuellement que si le candidat a déjà passé l'épreuve obligatoire il y a moins de 2 ans.
- Vous pouvez vous présenter au TCF autant de fois que vous le souhaitez à condition de respecter un délai de 30 jours entre deux passations, sauf pour les épreuves complémentaires.
- L'inscription en ligne au TCF n'est valable que pour les candidats souhaitant s'inscrire aux sessions TCF organisées par le Centre CIEP-Sorbonne.
- Les candidats ayant déjà passé certaines épreuves du TCF devront inscrire leur ancien code de candidat au moment de l'inscription en ligne.
- Si un candidat souhaite passer une épreuve pour laquelle il ne reste plus de place disponible, il lui sera automatiquement proposé une autre date.
- L'inscription en ligne au TCF se fait par le biais d'une connexion sécurisée.
- Aucun remboursement ou report des frais versés ne sera possible après la fin officielle des inscriptions.
- Le jour de l'examen, en cas d'impossibilité majeure ou de désistement, aucun remboursement ou report des frais versés ne sera accepté. Seule une réinscription sur la session suivante, hors des 60 jours obligatoire avant toute réinscription, est acceptée avec justificatif : maladie (certificat médical), difficultés mobiles (vol annulé, etc.)
- Vous devez impérativement vous présenter à la session du TCF avec une pièce d'identité officielle avec photo (pas de cartes d'étudiants) et votre convocation sinon vous ne pourrez pas passer le test.
- Vous devez arriver 15 minutes avant l'heure indiquée sur votre convocation. Aucun retard ne sera toléré.
- Vous devez signer une feuille d'émargement au début de chaque épreuve.
- Vous devez vous munir d'un stylo à bille noir pour les épreuves obligatoires.
- Durant le test, vous ne pourrez vous aider d'aucun ouvrage ou document sous peine d'être exclu (grammaire, dictionnaire...).
- Vous devez rendre les sujets du TCF au surveillant. Il est formellement interdit de les emporter chez soi.
- L'heure de passation de l'épreuve orale de chaque candidat sera affichée le jour même de la session.
- En cas de perturbation du bon déroulement du test ou de fraude, un procès-verbal sera rédigé par le surveillant. Votre test sera suspendu et il appartiendra au collège scolaire de décider quelles sanctions appliquer.